

## **Vers une politique nationale des grandes infrastructures naturelles ?**

**Gilles KLEITZ, IGRF, PhD,**  
chargé de la mission biodiversité  
Direction de la Nature et des Paysages  
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

### **Résumé**

La reconfiguration profonde pendant les vingt dernières années des approches théoriques de la conservation des espaces naturels (dynamiques et échelles écologiques, fonctions des écosystèmes, intégration au développement local, système d'information et gestion adaptative, gouvernance, outillage CBD) et la mesure d'un environnement en changement rapide (conversion des milieux naturels, impact des pollutions et des invasions biologiques, sur-exploitation des espèces et changements climatiques) ont repositionné les aires protégées dans une vision élargie, spatialisée, dynamique, à des échelles qui les dépassent largement. Ce recul a permis de poser plus clairement des cadres d'évaluation de la contribution des aires protégées à la conservation de la biodiversité et au développement durable. Mais surtout, il a suscité des tentatives de dépassement de l'échelle d'action des aires protégées pour se rapprocher de nouvelles échelles écologiques, considérées comme plus pertinentes, et a nourri la mise en chantier scientifique, technique et politique de concepts tels que l'éco-région, les approches écosystémiques, les réseaux écologiques, les corridors naturels. Dans ces cadres nouveaux, la tension entre l'hétérogénéité des territoires et les continuités écologiques rend la gouvernance et l'action complexes. Quelles conditions sont alors nécessaires pour voir effectivement émerger en France une politique de la conservation de la biodiversité qui concernerait l'ensemble du territoire et notamment les grandes infrastructures naturelles, approche considérée comme indispensable pour atteindre les objectifs 2010 ? Comment évolueraient alors le rôle et les méthodes des aires protégées ?

Quelques points de repères permettent de décrire la construction progressive des notions de réseaux écologiques (PEEN, N2000, CBD, Schémas de service, SNB, proposition FNE) dans un contexte où l'aire protégée s'insère progressivement à la fois dans des lectures globalisantes (inventaires nationaux et globaux des AP, diffusion des outils et des approches, insertion cartographique, parcs transfrontières, doctrines biodiversité nationale et régionales, SNB) et dans des dynamiques locales de développement (PNR, MAB, gestion communautaire, charte de développement durable). La notion de trame verte en France est mobilisée notamment dans la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), adoptée en 2004 et mise en œuvre à partir de novembre 2005. Il est proposé notamment de maintenir et de restaurer « le maillage

écologique » et de protéger les grandes infrastructures naturelles. Dans la pratique, des éléments de doctrine sont explicités, une cartographie est développée au niveau national (couverture naturelle des sols, fragmentation, zones rurales à haute valeur naturelle, enjeux de maintien ou de restauration), un objectif est affiché dans la contractualisation avec les régions, une capitalisation des meilleures pratiques dans les collectivités territoriales est engagée et les actions sectorielles de la SNB (territoires, urbanisme, infrastructures de transport) mobilisent le concept dans leur programmation.

A l'heure où plusieurs propositions politiques reprennent cet objectif de la SNB, la mise en place d'un réseau écologique national pose d'abord la question des conditions d'une mobilisation intégrée d'outils qui relèvent de circuits décisionnels indépendants de facto. En particulier, doit être renforcée la mise en cohérence de l'exercice des compétences (souvent indirectes) des collectivités territoriales et des territoires de projets en matière de conservation, des outils de protection de la nature du code de l'environnement, du bon usage écologique des documents d'urbanisme et de planification, de l'application des lois Montagne et Littoral et des politiques agricoles et forestières. La cartographie concertée d'une grande infrastructure naturelle nationale est sans doute à la fois un préalable et une méthode pour avancer dans cette voie.

Kleitz G (2006)

Vers une politique nationale des grandes infrastructures naturelles ?

In : Aubertin Catherine (ed.), Pinton Florence (ed.), Rodary Etienne (ed.). Les aires protégées, zones d'expérimentation du développement durable : recueil des contributions

Orléans : IRD, 2 p. multigr.

Séminaire de l'ATI : Action Transdépartementale Incitative Aires Protégées, Arvieux (FRA), 2006/11/28-30